



LA CASCADE

MARCHÉ DE NOËL

« Rouge et Or »

Samedi 7 décembre 2024

de 10h00 à 19h00

Place Hector Berlioz à Claix

RÈGLEMENT

Le principe du Marché de Noël de Claix est le suivant : permettre aux personnes venant au Marché de Noël, de pouvoir faire leurs achats de Noël de manière artisanale, locale, et/ou solidaire.

Exposants :

- Le Marché de Noël est réservé essentiellement à **des créateurs** clairois et des environs.
- Les créateurs amateurs doivent certifier sur l'honneur qu'ils n'ont pas participé à plus de deux marchés de Noël, brocantes, vide-greniers durant l'année 2024.
- Les associations caritatives et/ou à caractère social de Claix vendant des objets d'artisanat sont acceptées.

Contenu des stands :

- Les objets exposés et vendus doivent avoir un rapport avec la fête de Noël (décorations, cadeaux, friandises...).
- La diversité de proposition sur un même stand pourra être un critère de sélection afin de garantir une mixité de l'offre.
- Il s'agit bien d'artisanat, toute revente d'objets achetés est interdite.
- Les articles des exposants ne sont pas couverts par l'assurance du CCAS, lequel décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration du matériel le jour du marché.

Inscription : du 26 août au 15 octobre 2024.

- Le dossier d'inscription est disponible à l'accueil du CCAS et en ligne sur le site de la ville.
- Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée, à l'accueil du CCAS.



LA CASCADE

- Une présentation du contenu de votre stand et des objets exposés sera exigée sous forme de photos.
- Les documents à fournir :
 - la fiche d'inscription complétée et signée
 - minimum 3 photos des créations proposées
 - La carte d'identité
 - Pour les associations : Raison sociale de l'association ou déclaration à la préfecture
 - L'attestation d'assurance responsabilité civile

Toutes pièces manquantes rendront le dossier caduc.

Commission :

La commission de sélection se tiendra le vendredi 18 octobre 2024.

Les élus et le CCAS, dans une volonté de maintenir une certaine diversité, pourront être amenés à refuser certains exposants si :

- les objets exposés sont déjà très largement représentés
- si le nombre de dossiers est supérieur au nombre de stands.

Les exposants seront prévenus par mail pour acceptation ou refus.

Tarif et emplacement:

La mise à disposition du stand est gratuite

Prévoir un lot à offrir pour la tombola organisée le jour du marché

La place accordée correspond à un stand barnum de 3 m sur 3 m

Une table de 2 mètres et un banc sont fournis par nos soins

L'installation se fait par l'exposant

Les emplacements sont attribués en concertation avec l'équipe référente.

En contrepartie de cet emplacement, l'exposant s'engage à :

1/ Participer aux ateliers à La Cascade afin de concevoir et préparer la décoration du Marché de Noël ;

- Lundi 4 novembre 2024 à 19h
- Lundi 18 novembre 2024 à 19h
- Lundi 2 décembre 2024 à 19h

2/ Etre présent-e à la réunion bilan :

- Lundi 13 janvier 2025 à La Cascade

3/ En option participer à l'un des deux ateliers suivants :

- Mercredi 27 novembre à 14h pour la décoration du Marché de Noël avec des familles
- Vendredi 13 décembre à 14h pour répondre aux lettres des enfants écrites au Père Noël



FONCTIONNEMENT DU JOUR DU MARCHÉ

Le jour du marché, les exposants **sont attendus à 8h30 pour la décoration du marché**. Ils pourront décharger leur voiture et déposer leur matériel dans leur stand puis garer leur voiture sur les parkings alentour. Attention tous véhicules lourds et lestage sont interdits sur la place Hector Berlioz.

Les exposants s'installeront dans leur stand lorsque la décoration collective du Marché de Noël sera finalisée (*vers 9h*). L'ouverture du Marché de Noël se fera dès 10h00.

Le soir, les véhicules personnels ne pourront être avancés jusqu'aux stands qu'après la fin du marché à partir de 19h.

Les exposants devront décorer eux-mêmes leur stand en respectant la thématique choisie collectivement. Prévoir des rallonges aux normes et sécurisées sans enrouleur pour éviter les soucis d'ordre électrique.

Il est impérativement demandé :

- de ne pas quitter le marché avant la fin, c'est à dire 19h00 par respect pour les autres exposants et afin de ranger collectivement les décorations
- de ranger son stand une fois que les décorations collectives ont été enlevées, évacuation des déchets notamment.

